

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SAINT-DENIS | 23 JANVIER 2023

## PRIORITÉ 31 JANVIER POUR LA CFDT CHEMINOTS

**La mobilisation du 19 janvier contre le projet de réforme des retraites du Gouvernement a été une grande réussite. Démontrant l'opposition massive et significative contre ce projet, cette grande mobilisation populaire a également été portée par l'engagement des cheminotes et des cheminots dans la grève.**

**L**a CFDT Cheminots est pleinement mobilisée et engagée dans la lutte contre le projet de réforme des retraites portée par le Gouvernement.

Le 19 janvier au soir, l'intersyndicale s'est réunie et a posé la date du 31 janvier comme prochaine échéance.

Pour la CFDT Cheminots, cette date est la priorité.

En responsabilité, la CFDT Cheminots travaille donc à une mobilisation puissante et massive, qui puisse surpasser celle du 19 janvier et renforcer l'opposition à ce mauvais projet.

L'interfédérale cheminote s'est réunie vendredi 20 janvier pour étudier les suites à donner.

Les analyses sur la mobilisation et l'engagement des cheminotes et des cheminots sont partagées.

Pour autant, plusieurs propositions ont été mises sur la table des discussions. Les organisations syndicales cheminotes ont convenu de consulter leurs structures pour se déterminer par rapport aux différentes propositions d'action.

**RÉUNIE EN CONSEIL NATIONAL CE LUNDI 23 JANVIER, LA POSITION DE LA CFDT CHEMINOTS EST CLAIRE ET UNANIME : IL FAUT S'ENGAGER DE MANIÈRE FORTE ET DÉTERMINÉE DANS LES ACTIONS DÉFINIES AU NIVEAU INTERPROFESSIONNEL ET NATIONAL.**

### **NOTRE PRIORITÉ : LA RÉUSSITE DU 31 JANVIER.**

Les autres propositions font porter des risques au combat engagé contre ce projet de réforme. L'unité de tous les syndicats au niveau interprofessionnel est un levier extrêmement puissant qu'il faut préserver.

La CFDT Cheminots, elle, concentre son action sur la réussite du mouvement pour faire reculer le Gouvernement.

**Les suites à donner au mouvement seront à étudier après le 31 janvier pour amplifier et assurer la réussite du mouvement.**

